

Un agriculteur est décédé après avoir traversé une tôle translucide et chuté d'une hauteur de 5,20 mètres sous les yeux de son salarié

Intervention sur une toiture chantier dangereux



CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

L'accident s'est produit dans un bâtiment de vaches laitières construit en 1981 et comportant une toiture constituée de tôles fibrociment et de 3 rangées de 7 plaques translucides, au dessus de logettes.

L'exploitant avait entrepris de remplacer les tôles translucides de ce bâtiment parce qu'elles étaient devenues opaques.

Il devait intervenir sur la toiture pendant que le salarié aidait, sous la toiture, au soulèvement des tôles fibrociment pour faciliter le coulissement des nouvelles tôles translucides.

Une première rangée de plaques avait été changée la semaine précédente, et le jour de l'accident, l'agriculteur et son salarié poursuivaient le remplacement des tôles translucides de la 2^e rangée.

Ce jour là, la victime est montée sur la toiture et s'est dirigée vers une tôle à changer. Pendant ce temps, le salarié attendait dans l'aire d'alimentation le père de l'agriculteur qui devait le lever dans un godet de chargeur télescopique. C'est à ce moment que le salarié a entendu la 2^e tôle de la 2^e rangée s'effriter. Il a alors vu la victime passer à travers celle-ci et faire une chute de 5,20 mètres.

MESURES DE PRÉVENTION

L'indisponibilité d'entreprises spécialisées pour réaliser cette activité est un motif souvent invoqué pour justifier ce genre d'interventions.

Mais compte tenu de la complexité et de la dangerosité de ces chantiers, il vaut mieux faire appel à un prestataire qui est équipé pour le travail en hauteur. A défaut de quoi, il faudra organiser le travail, c'est-à-dire:

Pour l'intervention sur le toit :

Prévoir:

- un moyen d'accès fixe et sûr à la toiture (échelle fixée, échafaudage).
- des rampes de circulation sur le toit car les tôles fibrociment, comme les tôles translucides, peuvent céder sous le poids de l'intervenant
- un système de retenue en cas de chute ou de glissades (harnais de protection).



Emplacement du corps de la victime

Pour l'intervention sous le toit

- utiliser une nacelle élévatrice à la place de l'échelle (rappelons que l'échelle n'est pas un poste de travail mais un moyen d'accès) ou du godet (le levage de personne est strictement interdit dans du matériel de levage de charge).
- la location de ce type de matériel est aujourd'hui facile et peu onéreuse.

Le danger existe aussi avec :

> l'installation, le nettoyage et le changement de plaques photovoltaïques.

> le remplacement de **plaques en fibro-ciment** (amiante) impliquant le recours à une entreprise spécialisée.

Toute intervention d'une entreprise extérieure (couvreur...) nécessite la réalisation d'un plan de prévention.

DES CONSEILLERS EN PRÉVENTION POUR VOUS AIDER

Les conseillers en prévention de la MSA vous alertent également sur les risques de chute liés aux interventions en hauteur.

Association des Caisses de Champagne-Ardenne

MSA Sud Champagne MSA Marne Ardennes Meuse

Aube 03 25 43 54 52 03 26 40 88 11

Haute-Marne 03 25 30 26 38



